

La polémique métalangagière autour de la formule *racisme systémique*

Isabelle Lévesque et Geneviève Bernard Barbeau

Numéro 15, printemps 2022

Regards linguistiques sur les mots polémiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1111700ar>

DOI : <https://doi.org/10.17118/11143/19978>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions de l'Université de Sherbrooke (ÉDUS)

ISSN

2369-6761 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lévesque, I. & Bernard Barbeau, G. (2022). La polémique métalangagière autour de la formule *racisme systémique*. *Circula*, (15), 33–49.
<https://doi.org/10.17118/11143/19978>

Résumé de l'article

À la suite de discussions publiques concernant les injustices, inégalités et violences dont sont victimes certaines personnes et certains groupes au Québec, la fréquence d'emploi de l'expression *racisme systémique* a fait un bond fulgurant, notamment dans l'espace médiatique. Devenue un objet discursif d'importance dans le discours public, l'expression peut être envisagée comme une formule discursive qui a fait l'objet de compréhensions plurielles et antagonistes et qui s'est retrouvée au cœur d'une polémique métalangagière. À partir d'un corpus constitué de textes publiés dans trois quotidiens québécois, *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*, notre objectif est d'analyser cette polémique, qui s'est manifestée notamment par la confusion entre les termes *systémique* et *systématique* et par la contestation du référent, ce qui a donné lieu à de multiples tentatives de définitions de toutes parts, marquées par des réfutations et des exemplifications.



TITRE: LA POLÉMIQUE MÉTALANGAGIÈRE AUTOUR DE LA FORMULE *RACISME SYSTÉMIQUE*

AUTEURS: ISABELLE LÉVESQUE (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES) ET GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES)

REVUE: *CIRCULA*, NUMÉRO 15 : *REGARDS LINGUISTIQUES SUR LES MOTS POLÉMIQUES*

DIRECTRICES: GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES) ET NADINE VINCENT (UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE)

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHEBROOKE

ANNÉE: 2022

PAGES: 33 - 49

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/19978](http://hdl.handle.net/11143/19978)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/19978](https://doi.org/10.17118/11143/19978)

La polémique métalangagière autour de la formule *racisme systémique*

Isabelle Lévesque, Université du Québec à Trois-Rivières
isabelle.levesque@uqtr.ca

Geneviève Bernard Barbeau, Université du Québec à Trois-Rivières
genevieve.bernardbarbeau@uqtr.ca

Résumé : À la suite de discussions publiques concernant les injustices, inégalités et violences dont sont victimes certaines personnes et certains groupes au Québec, la fréquence d'emploi de l'expression *racisme systémique* a fait un bond fulgurant, notamment dans l'espace médiatique. Devenue un objet discursif d'importance dans le discours public, l'expression peut être envisagée comme une formule discursive qui a fait l'objet de compréhensions plurielles et antagonistes et qui s'est retrouvée au cœur d'une polémique métalangagière. À partir d'un corpus constitué de textes publiés dans trois quotidiens québécois, *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*, notre objectif est d'analyser cette polémique, qui s'est manifestée notamment par la confusion entre les termes *systémique* et *systématique* et par la contestation du référent, ce qui a donné lieu à de multiples tentatives de définitions de toutes parts, marquées par des réfutations et des exemplifications.

Mots clés : Racisme systémique, analyse de discours, formule discursive, polémique sémantique

Abstract: Following public discussions about the injustices, inequalities and violence experienced by certain people and groups in Quebec, the frequency of use of the term *systemic racism* has increased significantly in 2020. Having become an important discursive object in public discourse, *systemic racism* can be seen as a discursive formula that has been the subject of plural and antagonistic understandings and that has found itself at the heart of a metalinguistic polemic. Based on a corpus of texts published in three Quebec newspapers, *Le Devoir*, *La Presse* and *Le Journal de Montréal*, the aim of this article is to analyze this polemic, which has manifested itself in the confusion between the terms *systemic* and *systematic* and in the contestation of the referent, giving rise to multiple attempts at definition marked by refutations and exemplifications.

Key words: Systemic racism, discourse analysis, discursive formula, semantic polemic

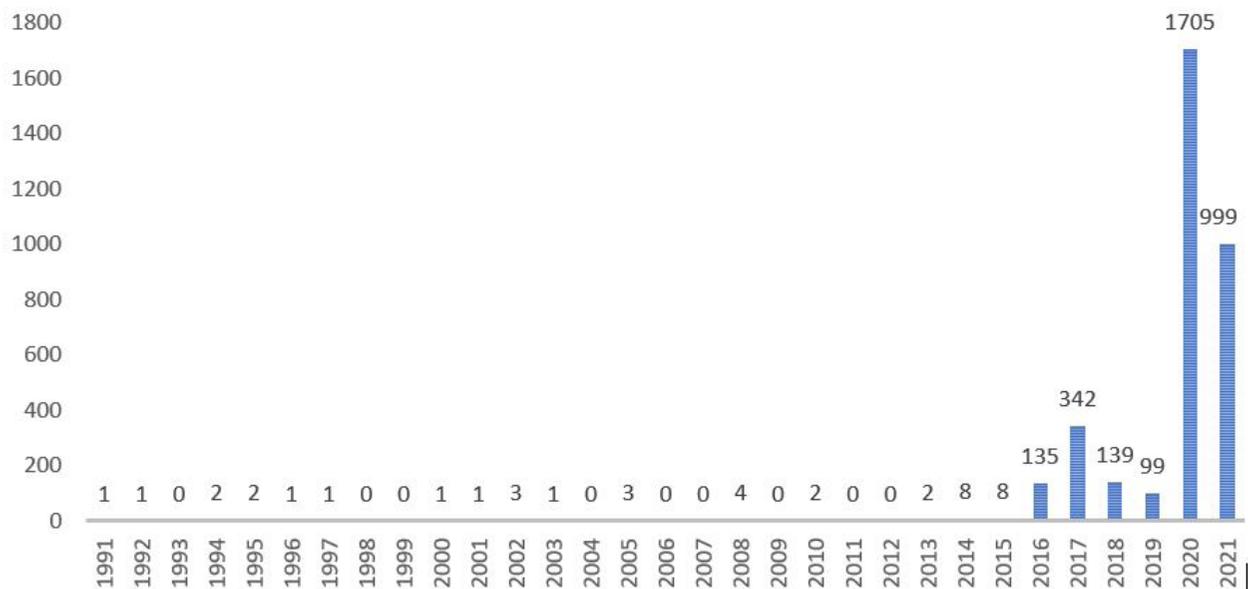
1. Introduction

Dans la foulée notamment du mouvement *Black Lives Matter*, l'espace public a été marqué dans les dernières années par une augmentation des discussions concernant les injustices, inégalités et violences dont sont victimes certaines personnes et certains groupes. Au Québec, à la suite de rapports accablants concernant le profilage racial dont font particulièrement l'objet les personnes noires et autochtones (Livingstone, Meudec et Harim, 2021), les violences policières à leur égard (Palmater, 2016) ou, plus largement, les discriminations qu'elles subissent au quotidien, par exemple en termes d'accès à l'emploi, au logement ou aux soins de santé (Eid, 2012 ; Gravel, Rhéaume et Legendre, 2012 ; Goyer, 2021), de plus en plus de voix se sont fait entendre pour dénoncer ces inégalités. Ces dernières sont souvent désignées par le syntagme *racisme systémique*, défini comme

un phénomène qui tire son origine de rapports de pouvoir inégaux historiques ayant façonné à des degrés divers la société, ses institutions (normes et pratiques), ses représentations, ainsi que les relations sociales et pratiques individuelles qui y prennent place, contribuant ainsi à la reproduction dans le temps des inégalités racistes et [à] la persistance des dénis de droits en découlant. Le racisme systémique désigne un rapport social inégalitaire constitué de dynamiques d'infériorisation, de subordination et d'exclusion issues de l'organisation sociale qui imposent aux groupes racisés, notamment aux communautés noires et aux peuples autochtones, un cumul de désavantages dans différentes sphères de leur existence : éducation, travail, logement, santé, sécurité publique, système de justice, etc. (Commission des droits de la personne et des droits la jeunesse, 2021 : 123).

Bien que l'expression *racisme systémique* soit employée depuis plusieurs années au Québec, notamment par des chercheurs ou encore par des associations antiracistes (voir notamment, dès les années 1990, Potvin, 1997 ; Bataille, McAndrew et Potvin, 1998), ce n'est que très récemment qu'elle a fait son entrée dans le discours courant. Comme en témoigne le graphique ci-dessous, qui recense le nombre d'occurrences de l'expression dans les quotidiens québécois francophones *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal* au cours des trente dernières années¹, sa fréquence d'emploi, presque nulle avant 2014, a ensuite augmenté continuellement avant de faire un bond fulgurant en 2020. Certes, on observe une diminution de cette fréquence en 2021, mais le nombre d'occurrences demeure tout de même nettement plus élevé qu'avant 2020, signe de l'intégration et de la diffusion de l'expression dans le discours médiatique.

1. Les résultats proviennent de la base de données *Eureka*. La première occurrence de *racisme systémique* s'y trouvant date de 1991.



Graphique 1. Nombre d’occurrences de *racisme systémique* dans *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal* entre 1991 et 2021

Ainsi, en quelques années, l’expression *racisme systémique* est devenue un objet discursif (Longhi, 2008) d’importance dans l’espace public québécois. Cela s’explique en partie par des événements qui ont donné lieu à des discussions vives et très médiatisées sur le racisme systémique, participant dès lors à la visibilité de l’expression et contribuant à en faire un sujet de débat à propos duquel les acteurs publics sont enjointes de se prononcer. En se penchant de plus près sur les occurrences de l’expression en 2020 (Tableau 1), année où sa fréquence d’emploi est la plus importante, on note deux périodes au cours desquelles *racisme systémique* fait l’objet d’un nombre particulièrement élevé d’occurrences : en juin et en octobre.

Tableau 1. Nombre d’occurrences de *racisme systémique* en 2020 dans *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Occ.	2	7	0	3	10	408	98	67	83	304	100	100

Ces périodes correspondent à deux événements tragiques ayant suscité un nombre important de discours dans la presse québécoise : la mort de l’Afro-Américain George Floyd des suites de violences policières le 25 mai 2020 et celle de Joyce Echaquan, femme atikamekw décédée le 28 septembre

2020 à l'hôpital de Joliette sous les insultes racistes du personnel soignant. C'est aux discours médiatiques entourant ces deux événements que nous nous intéressons ici.

2. Problématique et ancrage théorique

L'importance de l'expression *racisme systémique* au Québec depuis quelques années, et tout particulièrement depuis 2020, fait en sorte qu'on peut considérer celle-ci comme une formule discursive, c'est-à-dire « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009 : 7).

Dans la continuité des travaux de Faye (1972) et de Fiala et Ebel (1983), Krieg-Planque (2003, 2009) a proposé un cadre théorique et méthodologique permettant l'étude de la formule dans une approche relevant de l'analyse de discours. Nous empruntons aux travaux de cette chercheuse afin de circonscrire l'objet discursif qu'est la formule, que l'on reconnaît aux quatre caractéristiques suivantes : elle présente un caractère figé, elle s'inscrit dans une dimension discursive, elle fonctionne comme référent social et elle comporte un aspect polémique.

Le premier critère, le figement, correspond au fait que la formule comporte une forme stable qui la rend identifiable et descriptible et qui facilite sa circulation ; parmi les exemples cités par Krieg-Planque, notons *purification ethnique* et *développement durable*. Dans le cas qui nous intéresse, *racisme systémique*, il s'agit d'une unité lexicale complexe et, plus précisément, d'un « syntagme nominal à adjectif dénominal » (Krieg-Planque, 2009 : 79). Sa fréquence d'emploi, évoquée précédemment, constitue un indice fort de son degré de figement à partir de 2020.

Le second critère définitoire de la formule est sa dimension discursive : « la formule n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle » (Krieg-Planque, 2009 : 84). Tout syntagme figé ne constitue pas systématiquement une formule ; c'est en regard d'événements politiques, sociaux, historiques, etc. qu'une expression, au fil des discours en circulation dans une communauté et un contexte donnés, acquiert ce statut. Ainsi, une expression préexiste à son statut de formule, elle est employée avant d'accéder à ce rang. Le graphique 1 en témoigne : si *racisme systémique* est présent dans le discours médiatique québécois depuis trente ans, c'est depuis peu qu'on peut en parler en tant que formule.

En ce qui a trait au troisième critère, une séquence devient formule lorsqu'elle a une fonction de référent social et qu'elle devient une sorte de passage obligé : « la formule est un signe qui évoque quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009 : 95). C'est à ce moment que l'expression devient incontournable, et ce, dans une grande variété de discours : il ne s'agit alors plus d'une expression attestée dans certains milieux (par exemple, dans la communauté scientifique ou militante, comme cela a longtemps été le cas pour *racisme systémique*), mais bien dans un vaste

éventail de productions discursives. Cela ne signifie toutefois pas que la formule fait consensus. Bien au contraire, le caractère de référent social de la formule entraîne une obligation à prendre position à son égard, à la questionner, à la réfuter, voire à la refuser. Or, « [q]uand bien même un locuteur refuserait ces formules, il se situerait encore par rapport à elles ; quand bien même il les dénoncerait, il participerait à leur circulation » (Mayaffre, 2009 : 2).

Enfin, le dernier critère définitoire, et celui qui nous intéressera particulièrement dans cet article, est la dimension polémique de la formule, qui est d'ailleurs intimement liée à sa fonction de référent social : « c'est parce qu'il y a dénominateur commun, territoire partagé, qu'il y a polémique » (Krieg-Planque, 2009 : 103). La polémique peut porter sur différents aspects, notamment le positionnement politique, voire idéologique, des personnes qui emploient la formule, le choix ou le refus d'y avoir recours, l'adéquation ou l'inadéquation perçue de la formule à son référent, la reconnaissance ou non du référent même, la reconnaissance de la formule, etc. Ainsi, « parce qu'elle concentre souvent en elle une pluralité d'enjeux et parce qu'il existe plusieurs façons de prendre part au débat, une formule fait rarement l'objet d'un seul procès discursif, et elle entre souvent dans des polémiques plurielles » (Krieg-Planque, 2009 : 106). Il s'agit donc d'un observatoire privilégié pour toute personne s'intéressant au pouvoir des mots (Boutet, 2016).

Par exemple, Krieg-Planque (2003) a montré en quoi la formule *purification ethnique* agit à la fois comme descripteur et interprétant pour certains commentateurs et acteurs des guerres de Yougoslavie, faisant de ce fait partie intégrante de l'histoire des conflits. Molinari (2014) a quant à elle étudié comment l'usage de la formule *issu de la diversité* dissimule une réalité qui n'est pas acceptée de tous, la diversité, ce qui peut mener à une stigmatisation encore plus grande des personnes ainsi catégorisées. Amossy (2018) a montré comment la formule *dé légitimation d'Israël* agit comme une arme dans une guerre de mots visant à défendre l'image de l'État hébreu. Ces trois exemples, parmi d'autres, permettent de déceler rapidement le caractère polémique dont ces formules sont porteuses, mais également constituantes.

De la même façon, *racisme systémique* a agi comme moteur de polémique au Québec. Si plusieurs personnes ont rapidement adopté l'expression, d'autres en ont contesté le référent, estimant que le racisme systémique est un phénomène états-unien et que les actes racistes au Québec constituent plutôt des événements isolés. Il s'agit d'ailleurs de la position de la Coalition avenir Québec (CAQ), le parti au pouvoir au Québec au moment des événements cités. Le premier ministre François Legault a concédé à plusieurs reprises que le racisme existe bel et bien dans la province, mais qu'il n'est pas systémique. C'est ce que l'on observe dans les exemples 1 et 2. Selon Legault, parler de racisme systémique constituerait une forme d'attaque contre les Québécois, qui se verraient alors individuellement accusés de racisme :

(1) François Legault a de nouveau refusé lundi de qualifier de systémique le racisme tel que vécu par les minorités visibles au Québec. La question est revenue sur l'écran radar, alors que les milliers de manifestants qui ont marché dans les rues de Montréal et des autres villes de

la province ont réclamé la fin de semaine dernière que le premier ministre cesse de nier cette réalité. M. Legault a toutefois précisé qu'il « ne faut pas faire de beaux discours, il faut [désormais] agir » contre le racisme [...]. « Une grande majorité de Québécois ne sont pas racistes, mais il y a du racisme au Québec. Ce qu'il faut éviter, c'est de se diviser sur un ou plusieurs mots. » (Hugo Pilon-Larose, *La Presse*, 9 juin 2020)

(2) Malgré un débat sur la question, M. Legault a, de nouveau, refusé de conclure qu'il existe du racisme systémique au Québec. « Il y a des gens qui sont racistes, mais le peuple québécois n'est pas raciste », a-t-il une fois de plus répété lundi. (Fanny Lévesque, *La Presse*, 6 octobre 2020)

Les déclarations du premier ministre ont suscité de vives réactions, tant dans la sphère politique que dans les médias et dans la population, où une dichotomisation des points de vue et une polarisation des échanges, caractéristiques de la polémique (Amossy, 2014), ont rapidement été observées. Ces discours en confrontation ont également engendré un débat autour des mots constituant la formule, qui ont fait l'objet de compréhensions multiples et antagonistes tout en donnant lieu à des tentatives de définition et de recadrage. C'est à cet affrontement linguistique – et plus particulièrement sémantique – que nous nous intéressons dans cet article. Il s'agit alors de se pencher sur un type particulier de polémique, que Garric (2015) qualifie de métalangagière, où « un mot particulier émerge en tant que mot et devient l'objet même de l'affrontement » (Micheli, 2011 : 97). Une telle polémique, au cœur de laquelle la réflexivité langagière occupe une place centrale, « tient fondamentalement au désaccord des locuteurs quant au sens qu'il convient d'accorder à un mot et quant à l'usage qu'il convient d'en faire dans un contexte donné » (Micheli, 2011 : 97).

3. Corpus d'analyse

Nous avons mené notre analyse à partir de discours de presse publiés à la suite des deux événements évoqués précédemment, la mort de George Floyd et celle de Joyce Echaquan, qui ont fortement contribué à la diffusion de l'expression *racisme systémique* dans l'espace public québécois. Le corpus est constitué de textes contenant l'expression et publiés dans les trois principaux quotidiens québécois en termes de lectorat², *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*, dans les deux semaines suivant chacun de ces deux événements (26 mai au 10 juin 2020 et 29 septembre au 13 octobre 2020). Au total, le corpus contient 171 textes appartenant à différents genres discursifs, qu'il s'agisse d'articles de nouvelle, d'éditoriaux, de chroniques ou de lettres ouvertes. De ce nombre, 63 (27 dans *La Presse*, 20 dans *Le Devoir* et 16 dans *Le Journal de Montréal*) portent explicitement sur l'expression *racisme systémique*, et non uniquement sur la réalité qu'elle désigne. Nous nous concentrons ici sur ce sous-ensemble, dans lequel la dimension linguistique de la formule occupe une place

2. À l'exception du *Journal de Québec*, troisième en importance mais dont le contenu reprend en partie celui du *Journal de Montréal*. Nous l'avons exclu de l'analyse afin d'éviter les doublons. Pour un aperçu du lectorat des journaux québécois, voir <https://www.cem.ulaval.ca/economie/propriete/presse-quotidienne/>.

fondamentale. Puisque notre objectif est de rendre compte de la formule en tant qu'objet polémique, et non d'étudier la façon dont se manifeste la confrontation en fonction d'un lieu ou d'un auteur donné, nous n'établirons pas de comparaison entre les journaux ou les genres discursifs du corpus.

4. Analyse

Le discours médiatique ne sert pas uniquement à rapporter l'affrontement existant autour de la formule, mais également à le nommer et à le qualifier. Le discours médiatique constitue ainsi un lieu de dénomination du conflit (Calabrese, 2018), et nombreux sont les intervenants qui parlent explicitement de *débat sémantique*, de *débat sur les mots* ou de *bataille de mots*, signe de la dimension fondamentalement linguistique de l'affrontement :

(3) Épargnons-nous ce débat sémantique si cela permet de dénouer l'entêtement au sommet de l'État. Mais l'existence d'une discrimination systémique, elle, est impossible à nier sans mauvaise foi. (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

Dans l'extrait précédent, si ce qui est qualifié de débat sémantique est jugé moins fondamental que la réalité à laquelle il réfère – dénoncer l'injustice subie par les personnes racisées est plus important que de débattre de la façon de nommer cette injustice –, il est tout de même considéré comme témoin d'une opposition qui repose, en partie du moins, sur une incompréhension et un malentendu autour des mots, entretenus notamment par le gouvernement.

Cette incompréhension est d'ailleurs thématifiée dans plusieurs titres, qui rendent compte de l'orientation argumentative des articles qu'ils accompagnent, à savoir une dénonciation de l'attitude ambiguë à l'égard de la formule :

(4) Tourner autour du mot (Rima Elkouri, *La Presse*, 9 juin 2020)

(5) La peur des mots (Michel David, *Le Devoir*, 4 juin 2020)

(6) Ce mot que Monsieur Legault ne veut pas prononcer (Catherine Potvin et Jean Leclair, *La Presse*, 9 octobre 2020)

De même, certains titres jouent explicitement avec l'expression *racisme systémique*, qui fait alors l'objet de détournements dont la compréhension implique la connaissance du contexte socioculturel :

(7) Le piège systémique (Mario Dumont, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020)

(8) Déni systémique (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

Ces détournements rendent compte de deux propriétés de la formule, soit son figement et son rôle de référent social. En effet, substituer à la formule un syntagme nominal nouveau, bien qu'apparenté,

constitue un défigement (Krieg-Planque, 2009 : 71) qui témoigne d'une volonté d'association syntagmatique entre les deux expressions. Cela contribue également à assurer une dimension dialogique au tissu discursif : le public est en effet censé posséder les instruments nécessaires pour décoder le message, assumer le rôle de co-énonciateur et s'inscrire dans le débat. Autrement dit, parler de *déni* ou de *piège systémique* dans le titre d'un article sous-entend que le lectorat sera en mesure de comprendre sans difficulté que le texte portera sur le racisme systémique. De plus, en posant explicitement la question du poids des mots, ces segments discursifs témoignent de l'orientation argumentative du texte qu'ils accompagnent. Cela s'apparente à l'obligation de positionnement par rapport à la formule qui, rappelons-le, découle de son rôle de référent social.

Ce positionnement est quasi-unanime dans le corpus : des 63 textes à l'étude, seuls huit (tous publiés dans le *Journal de Montréal*) sont le fait d'auteurs qui se prononcent contre l'emploi de *racisme systémique*. Ainsi, lorsqu'il est question de la formule dans le discours médiatique, c'est principalement pour définir et expliquer en quoi consiste le racisme systémique afin de montrer que le Québec n'en est pas exempt. Ce n'est donc pas à travers les auteurs du corpus que s'observent l'affrontement social et la polémique qui en découle. Or, la quasi-totalité de ces auteurs répondent à un opposant (le premier ministre Legault surtout, mais aussi les ministres et députés qui ont exprimé la même position) ou encore à un tiers non ratifié (la population qui partage cette même position, très présente notamment dans les médias sociaux). C'est ainsi que l'on observe une forme de dialogisme qui participe du débat public : les différentes prises de parole servent à répondre au discours de l'opposant et du tiers. Cette réplique repose sur un même postulat : le refus de reconnaître l'existence du racisme systémique provient en partie d'une incompréhension (réelle ou feinte) du sens de l'expression. Ainsi, le contre-discours qui s'élabore est construit de manière à expliquer les composantes de sens de la formule. Ces tentatives de définition se font de plusieurs façons.

La plus fréquente est le recours à la définition spontanée, qui est « construite en discours sans référence à un outil lexicographique³ » (Paveau, 2006 : 153). Ce type de définition « répond à une vocation argumentative que les traités de rhétorique ont de longue date répertoriée. Elle s'inscrit dans une entreprise de persuasion plus ou moins exhibée, voire fournit un argument de poids » (Amossy, 2018 : 108). Ainsi, cette activité métalinguistique des locuteurs « est mise en œuvre dans la conduite de l'argumentation et dans la gestion des affrontements polémiques » (Micheli, 2011 : 97). Les définitions spontanées peuvent revêtir différentes formes. Certaines apparaissent sous une forme conventionnelle ; c'est le cas des énoncés définitoires copulatifs, « où un mot de liaison assure la mise en relation

3. Bien qu'il s'agisse d'un événement qui a eu lieu hors des bornes temporelles de notre corpus d'analyse, soulignons qu'à l'automne 2021, François Legault a de nouveau nié l'existence du racisme systémique au Québec après que la coroner ayant enquêté sur la mort de Joyce Echaquan en ait recommandé la reconnaissance dans son rapport, appuyant cette fois sa position sur la définition de *systémique* retrouvée dans *Le Petit Robert* : « relatif à un système dans son ensemble ». Il a alors réitéré que bien que des employés, des groupes d'employés et des dirigeants usent d'« approches discriminatoires », on ne peut affirmer que le système québécois est raciste dans son ensemble. Il s'agit là d'un des très rares recours à un ouvrage lexicographique dans cette polémique.

des deux éléments de la définition » (Amossy, 2018 : 109). On l'observe dans l'exemple 9, où le verbe *définir* joue ce rôle :

(9) Il [le racisme systémique] se définit par des pratiques et des politiques au sein d'une organisation qui entraînent des préjugés et des stéréotypes causant des discriminations et des inégalités dans les services publics. (Sonia Bonspille Boileau, *La Presse*, 10 octobre 2020)

La majorité des définitions sont toutefois présentes plus indirectement dans l'argumentation des auteurs. Le cas prototypique est celui des définitions formulées par la négative, qui font état de ce que n'est pas le racisme systémique. Leur fréquence s'explique par le fait qu'elles visent, par le recours à l'opposition, à lever l'ambiguïté sémantique qui est présumée nuire à la compréhension de certaines personnes et qui est au cœur du débat :

(10) Dire qu'il y a de la discrimination systémique et du racisme au Québec, ce n'est pas accuser l'ensemble de la société québécoise d'être raciste ou ses gouvernants d'avoir mis sur pied un système digne de l'Afrique du Sud sous l'apartheid. De même, lorsqu'on parle de « racisme systémique » dans une société, cela ne veut pas dire que le racisme y est érigé en système ou que des suprémacistes blancs sont au pouvoir. (Rima Elkouri, *La Presse*, 2 juin 2020)

Par ailleurs, plusieurs définitions, qu'elles soient formulées de façon conventionnelle ou non, sont accompagnées d'illustrations qui visent à expliciter davantage le sens de la formule et qui jouent le rôle d'arguments par l'exemple. C'est le cas de l'exemple 11, qui revient sur les circonstances de la mort de Joyce Echaquan :

(11) Le racisme, c'est une infirmière qui insulte une autochtone en raison de son origine. Le racisme systémique, c'est une infirmière qui continue d'insulter une autochtone même si des dizaines et des dizaines de plaintes ont été déposées pour des comportements similaires par différentes personnes dans un même établissement. Le racisme systémique, ce n'est donc pas un racisme « systématique » ; ce sont plutôt des comportements, des politiques ou des pratiques qui font partie des structures d'une organisation – du système, autrement dit – et qui ciblent des minorités visibles ou des membres des Premières Nations. (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

Ces illustrations peuvent également constituer des arguments par analogie, comme dans l'exemple 12, où un parallèle est établi avec une autre expression controversée, *culture du viol*. Soulignons d'ailleurs que plusieurs analogies entre les discriminations raciales et les discriminations de genre sont présentes dans le corpus.

(12) Quand on parle de racisme systémique, la plupart des gens trouvent ça exagéré. Un peu comme quand on parle de culture du viol. Viol, racisme. Ce sont des mots violents. Et quand on les jumelle avec des termes qui sous-entendent l'idée d'une tendance sociale, les gens

sont sur la défensive. Ils ont l'impression qu'on les attaque personnellement. Qu'on les traite de racistes ou de violeurs. Donc de la même façon que culture du viol n'égalise pas que tous les hommes sont des violeurs, racisme systémique n'égalise pas que nous sommes racistes individuellement. (Geneviève Pettersen, *Le Journal de Montréal*, 5 juin 2020)

À quelques reprises enfin, on relève le discours rapporté d'experts qui expliquent le phénomène du racisme systémique. Ces définitions savantes, comme les nomme Amossy (2018 : 121), servent alors d'argument d'autorité :

(13) Le racisme systémique, c'est justement le fait d'un système, dit le sociologue Victor Armony (Université du Québec à Montréal). Ce sont des façons d'organiser la société, les normes, les pratiques, les structures [...], qui créent un environnement social dans lequel certains groupes sont désavantagés. Ça ne veut pas dire que chaque Noir ou chaque Arabe va toujours et tout le temps subir des gestes discriminatoires... « Cela ne veut pas dire non plus que les gestes discriminatoires ou racistes sont posés consciemment, dit-il. Personne ne veut faire du mal à quiconque. » (Guillaume Bourgault-Côté, *Le Devoir*, 6 juin 2020)

Dans les extraits précédents comme dans l'ensemble du corpus, l'accent est surtout mis sur le sens de *systémique*, et non sur celui de *racisme*, qui ne fait l'objet que de très peu de discussion. C'est donc l'adjectif *systémique* qui constitue le cœur de la polémique et qui en cristallise les enjeux. Comme l'explique Krieg-Planque (2009 : 80), « l'adjectif dénominal est le lien d'une ambiguïté par laquelle est laissée à l'appréciation d'interprétation diverses la nature de la relation qui s'établit [...] entre le nom sous-jacent à l'adjectif et le nom recteur ». L'extrait suivant en témoigne :

(14) Au Québec, le débat s'est cristallisé autour de ce mot : systémique. On peut admettre que le racisme existe dans la province, mais le racisme systémique... houla ! On se braque, on se crispe. On comprend mal la définition ou on fait mine de ne pas la comprendre. (Isabelle Hachey, *La Presse*, 6 octobre 2020)

C'est en visant à rendre plus transparent l'adjectif *systémique* que de nombreux auteurs l'opposent à un mot de forme apparentée, mais au sens différent : *systématique*. L'extrait 11, cité précédemment, met d'ailleurs explicitement de l'avant cette opposition entre le racisme systémique et un racisme qui serait systématique. La confusion entre *systémique* et *systématique* est alors présentée comme la raison de l'incompréhension de la formule, incompréhension qui conduirait certaines personnes à réfuter l'existence du référent. Cette confusion est d'ailleurs évoquée à plusieurs reprises, comme en témoignent les exemples 15 et 16 :

(15) Le premier ministre du Québec, François Legault, résiste en revanche à faire ce pas, confondant de toute évidence racisme systémique et racisme systématique. Ce dernier équivaldrait à accuser la majorité des Québécois de racisme, ce qui n'est le propos de personne. (Manon Cornellier, *Le Devoir*, 3 juin 2020)

(16) « Je ne sais pas de quoi les gens ont peur, de reconnaître qu'il y a du racisme systémique au Québec ? s'est-elle demandé. Quand on dit "systémique", ça ne veut pas dire "systématique". C'est super important de bien nuancer ces deux choses-là. » (Manon Massé, citée par Guillaume Bourgault-Côté, *Le Devoir*, 6 juin 2020)

L'explication de *racisme systémique* que donne le premier ministre, qui joue le rôle de discours d'autorité pour une partie de la population, contribue à brouiller les pistes. En affirmant qu'« il y a des gens qui sont racistes, mais que le peuple québécois n'est pas raciste », c'est le caractère systématique, et non systémique, qu'il met de l'avant. Employé à propos de comportements ou d'attitudes, *systématique* renvoie à ce qui est « radical, ou habituel, délibéré et sans défaillance » (Usito, 2021). Admettre qu'il existe du racisme systématique dans la société québécoise signifierait effectivement qu'il s'agit là d'une attitude caractéristique – consciente et intentionnelle – des Québécois. Ce n'est toutefois pas le sens de l'adjectif *systémique*, qui désigne plutôt ce « qui relève d'un système, qui agit sur tout un système » (Usito, 2021) et qui met de ce fait l'accent sur des structures sociales qui vont bien au-delà de l'individu. C'est cette différence que la majorité des auteurs du corpus mettent de l'avant et tentent d'expliquer au lectorat.

Les auteurs du camp adverse – peu nombreux dans le corpus, rappelons-le, mais néanmoins présents et représentatifs de l'opinion d'une partie de la population – caractérisent de condescendants ceux qui fondent leur discours sur l'explication entre *systématique* et *systémique*. C'est le cas dans l'exemple suivant, où un chroniqueur condamne les tentatives de définitions et d'explications de la part des experts (dont l'expertise est d'ailleurs dévaluée par l'emploi de guillemets, qui constituent ici une mise à distance) ou, plus largement, des personnes qui participent au débat :

(17) Au mieux, des « experts » condescendants expliquent qu'il refuse de se plier parce qu'il serait trop nigaud pour comprendre que systémique ne veut pas dire systématique. François Legault serait François l'idiot. (Mathieu Bock-Côté, *Le Journal de Montréal*, 4 juin 2020)

L'auteur de cet extrait et l'un de ses collègues du même journal parlent d'ailleurs tous les deux « d'idéologues », « de propagandistes de *La Presse* et de *Radio-Canada* » et de « plumes exaltées du nouveau *Devoir* » pour désigner les journalistes qui, comme c'est le cas de la majorité dans le corpus, visent à montrer l'existence du racisme systémique en expliquant le phénomène et en définissant l'expression. Le chroniqueur évoque également les « théoriciens du racisme systémique », discréditant les discours visant à démystifier le sens derrière la formule *racisme systémique* et, plus largement, les personnes qui l'emploient : le recours à *théoriciens* pour les désigner fait circuler l'idée selon laquelle le racisme systémique est une simple théorie (donc potentiellement non avérée), et non un phénomène social étudié et documenté⁴.

4. Cette stratégie de discrédit a été étudiée dans d'autres contextes ; soulignons notamment les travaux de Fracchiolla (2015), qui s'est penchée sur la façon dont la Manif pour tous parlait de « théorie du genre » il y a quelques années en France.

D'autres auteurs encore rejoignent le premier ministre en mettant l'accent sur les répercussions du mot *systemique*, qui est alors envisagé comme une condamnation injuste et lapidaire des Québécois, voire comme un procès qui leur serait intenté. Pour certains, cela s'apparenterait d'ailleurs à du *Québec bashing*, forme de dénigrement du Québec et des Québécois, plus particulièrement des Québécois francophones (Bernard Barbeau, 2015). Une nouvelle composante de sens se greffe alors à la formule et le refus de l'étiquette *systemique* devient politique : l'employer reviendrait, comme l'a affirmé François Legault le 5 octobre 2020, à juger les Québécois, ce qu'il « ne veut pas commencer à faire ». L'auteur de l'extrait suivant rejoint ce point de vue, critiquant au surplus le fait que seuls les Québécois blancs et francophones sont visés par des allégations de racisme :

(18) Pourquoi les accusations [de racisme systemique] sont-elles uniquement proférées à l'encontre du groupe majoritaire ? Les autres sont sans taches ? (Joseph Facal, *Le Journal de Montréal*, 10 octobre 2020)

L'enjeu dépasse alors largement la polémique sur les mots pour revêtir une dimension idéologique où les différents groupes – culturels, linguistiques, religieux, etc. – en présence au Québec sont placés dans un rapport d'opposition et de lutte les uns contre les autres. Le refus de la formule *racisme systemique* constitue ici une prise de position en faveur du groupe majoritaire, que l'auteur juge faire l'objet d'une campagne de salissage, voire d'une forme de diabolisation.

À l'inverse, la majorité des auteurs opposent le fait que reconnaître le phénomène et choisir les mots pour en parler ne constitue pas une « attaque à la nation », comme semblent le craindre certaines personnes. Pour eux, il ne s'agit pas de juger les Québécois, mais bien de nommer une réalité qui existe bel et bien au Québec comme ailleurs :

(19) Il est temps qu'il [François Legault] cesse de parler à sa base et de suivre bêtement les chroniqueurs qui prétendent à tort que reconnaître le racisme systemique revient à faire le procès des Québécois. (François Cardinal, *La Presse*, 6 octobre 2020)

(20) Que dirait-on si des villages entiers n'avaient pas accès à l'eau potable en France ? Que dirait-on si, par peur d'être insultées, des minorités n'osaient plus se rendre dans les hôpitaux en Grande-Bretagne ? Tous en chœur, sans nuances de gris, sans débat de sémantique, nous serions sans équivoque. Voici du racisme. Voici du racisme systemique. Mais, pas ici, pas chez nous. Le nez trop près de la fenêtre, on n'arrive pas à nommer correctement le mal. Définir correctement la chose implique d'accepter notre part de responsabilité dans l'horreur. François Legault refuse encore aujourd'hui la notion de racisme systemique, à l'image de bien des Québécois qui voient dans cette notion une autre occasion d'un procès du Québec. [...] La question, autrement dit : aime-t-on davantage son pays lorsqu'on interdit d'en dire du mal et qu'on ne « veut pas le juger », comme l'a dit François Legault lundi ? (Philippe Léger, *Le Journal de Montréal*, 7 octobre 2020)

5. Conclusion

L'analyse des discours médiatiques entourant la formule *racisme systémique* permet de montrer l'importance qu'y occupe le mot *systémique*, les connotations qui lui sont associées et la valeur qui lui est accordée. C'est autour de cet adjectif que se cristallise l'opposition. Si la majorité des discours du corpus témoignent d'une prise de position en faveur de la formule et, ainsi, de la reconnaissance de son référent, il n'en demeure pas moins que l'affrontement entre les différents camps s'y profile en filigrane et laisse entrevoir de vives tensions qui ont pour origine l'emploi de ces mots. Bien qu'il ne soit « pas rare d'entendre dire que les discussions sémantiques ne sont qu'un divertissement par rapport aux “vrais” problèmes sociaux » (Calabrese, 2019 : en ligne), on constate qu'au-delà d'un « simple » débat linguistique, il s'agit ici de la confrontation de différentes lectures et compréhensions des discriminations dont font l'objet des groupes et des personnes au Québec. Il s'agit aussi des répercussions – notamment politiques – de la reconnaissance du caractère systémique du racisme. Ces enjeux sociaux d'importance passent toutefois par un objet linguistique, comme le rappellent les autrices de cet extrait :

(21) La question du racisme systémique n'est pas une bataille de mots, Monsieur le Premier Ministre. Pour trouver des solutions, il faut pouvoir nommer le problème. (Monique Simard et Nicole Lacelle, *Le Devoir*, 13 octobre 2020)

Références

- Amossy, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Amossy, Ruth (2018), *Une formule dans la guerre des mots : « la délégitimation d’Israël »*, Paris, Classiques Garnier.
- Bataille, Philippe, Marie McAndrew et Maryse Potvin (1998), « Racisme et antiracisme au Québec : analyse et approches nouvelles », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 31, p. 115-144.
- Bernard Barbeau, Geneviève (2015), *Québec bashing. Analyse du discours entourant l’affaire Maclean’s*, Montréal, Nota bene.
- Boutet, Josiane (2016), *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute.
- Calabrese, Laura (2018), « Faut-il dire migrant ou réfugié ? Débat lexico-sémantique autour d’un problème public », *Langages*, n° 210 (*Vers une sémantique discursive : propositions théoriques et méthodologiques*, sous la dir. de Michelle Lecolle, Marie Veniard et Olivia Guérin), p. 105-124.
- Calabrese, Laura (2019), « Du pouvoir, fantasmé ou pas, des mots », *Imag*, n° 347, disponible sur <https://www.cbai.be/imag-347-juin-2019/>. [Page consultée le 3 février 2022.]
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2021), *Document de réflexion sur la notion de « racisme systémique »*, disponible sur https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/document_reflexion-racisme-systemique.pdf. [Page consultée le 17 décembre 2021.]
- Eid, Paul (2012), « Les inégalités “ethnoraciales” dans l’accès à l’emploi à Montréal : le poids de la discrimination », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2 (*Migration et marché de l’emploi au Québec*, sous la dir. de Sébastien Arcand), p. 415-450.
- Faye, Jean-Pierre (1972), *Langages totalitaires*, Paris, Hermann.
- Fiala, Pierre et Marianne Ebel (1983), *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980). Discours institutionnels et langage quotidien. La médiatisation des conflits*, Lausanne, Cedips.
- Fracchiolla, Béatrice (2015), « Violence verbale dans le discours des mouvements antagonistes : le cas de Mariage pour tous et Manif pour tous », *Argumentation et analyse du discours*, n° 14 (*Le(s) discours de l’action collective*, sous la dir. d’Eithan Orkibi), disponible sur <https://journals.openedition.org/aad/1940?gathStatIcon=true&lang=en>. [Page consultée le 5 janvier 2022.]
- Garric, Nathalie (2015), « Polémique métalangagière sur une (dé)nomination : le terme “confrontation” », *Langue française*, n° 188 (*Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours*, sous la dir. de Julien Longhi), p. 61-76.

- Goyer, Renaud (2021), « Le logement et les inégalités sociales : xénophobie et violence symbolique dans l'expérience du logement de locataires montréalais », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2 (*Racisme et discrimination systémiques dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Myrlande Pierre et Pierre Bosset), p. 145-162.
- Gravel, Sylvie, Jacques Rhéaume et Gabrielle Legendre (2012), « Les inégalités sociales de santé des travailleurs immigrés au Québec victimes de lésions professionnelles », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, n° 2 (*Expériences de la santé en migration*, sous la dir. de Marguerite Cognet, Anne-Cécile Hoyez et Christian Poiret), p. 57-80.
- Krieg-Planque, Alice (2003), « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions.
- Krieg-Planque, Alice (2009), *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Livingstone, Anne-Marie, Marie Meudec et Rhita Harim (2021), « Le profilage racial à Montréal, effet des politiques et des pratiques organisationnelles », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2 (*Racisme et discrimination systémiques dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Myrlande Pierre et Pierre Bosset), p. 126-144.
- Longhi, Julien (2008), *Objets discursifs et doxa. Essai de sémantique discursive*, Paris, L'Harmattan.
- Mayaffre, Damon (2009), « Alice Krieg-Planque. – *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2009, 145 pages », *Corpus*, n° 8 (*Corpus de textes, textes en corpus*, sous la dir. de Jean-Michel Adam et Jean-Marie Viprey), disponible sur <https://journals.openedition.org/corpus/1775>. [Page consultée le 17 décembre 2021.]
- Micheli, Raphaël (2011), « Quand l'affrontement porte sur les mots *en tant que mots* : polémique et réflexivité langagière », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 31 (*Polémiques médiatiques et journalistiques. Le discours polémique en question(s)*, sous la dir. de Ruth Amossy et Marcel Burger), disponible sur <https://journals.openedition.org/semen/9164>. [Page consultée le 17 décembre 2021.]
- Molinari, Chiara (2014), « *Issu de la diversité : une formule aux contours polémiques* », *Repères-Dorif*, n° 5 (*La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles*, sous la dir. de Ruth Amossy, Alice Krieg-Planque et Paola Paissa), disponible sur [http://www.dorif.it/reperes/chia-
ra-molinari-issu-de-la-diversite-une-formule-aux-contours-polemiques](http://www.dorif.it/reperes/chia-
ra-molinari-issu-de-la-diversite-une-formule-aux-contours-polemiques). [Page consultée le 17 décembre 2021.]
- Palmater, Pamela (2016), « Shining Light on the Dark Places: Addressing Police Racism and Sexualized Violence against Indigenous Women and Girls in the National Inquiry », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 28, n° 2, p. 253-284.
- Paveau, Marie-Anne (2006), *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.

Potvin, Maryse (1997), « Les jeunes de la deuxième génération haïtienne au Québec : entre la communauté “réelle” et la communauté “représentée” », *Sociologie et sociétés*, vol. 29, n° 2 (*La mémoire sociale*, sous la dir. de Paul Sabourin), p. 77-101.